

ment d'eaux minérales naturelles bicarbonatées. Sans contester la supériorité des eaux prises à la source, sans mettre en doute l'excellence incomparable des eaux de Vichy, nous pouvons, pour les malades auxquels d'onéreux déplacements sont interdits, approcher du but sinon réussir à l'atteindre. Tout ce qui touche à l'action thérapeutique des sels alcalins rentre dans les conditions générales du traitement, et le remède garde sa valeur, lors même que les plus précieux accessoires lui font défaut. Il est bien certain que la médication ferrugineuse n'a pas d'égalles chances de succès, réduite à ses seules ressources ou secondée par la résidence dans un milieu propice et par une hygiène fortifiante. La médication antisiphilitique elle-même double d'efficacité et de rapidité d'action quand la température et d'autres conditions secondaires lui viennent en aide. Si donc nous ne pouvons à domicile espérer réaliser les brillants résultats qui ont assuré à Vichy sa renommée, à plus forte raison devons-nous être attentifs aux moindres indications, et, si on nous passe le mot, il nous faut jouer plus serré que les médecins qui disposent d'une meilleure matière médicale.

La thérapeutique des calculs hépatiques comprend deux indications bien distinctes : traiter ou modérer l'accès, traiter la maladie et prévenir le retour des crises. Les D<sup>rs</sup> Willemin et Senac ont tout naturellement adopté cette division qui leur était commandée par la force des choses. Nous aurions à énoncer plus d'une réserve à l'occasion de quelques propositions ; nous aimons mieux espérer que critiquer, la critique en matière de médication exigeant, pour être profitable, des développements trop étendus.

Le traitement de l'accès se réduit à l'usage des bains conseillés par les D<sup>rs</sup> Willemin et Senac, et qui sont entrés dans la pratique journalière bien qu'à notre avis ils ne produisent qu'un soulagement très douteux, et à l'usage des narcotiques à l'intérieur et à l'extérieur. Les injections sous-cutanées sont particulièrement recommandées par les deux médecins de Vichy, mais surtout par le D<sup>r</sup> Willemin, qui n'hésite pas à déclarer que les

injections de chlorhydrate de morphine, à doses moyennes, constituent un des calmants les plus efficaces, et qu'elles doivent être préférées à tous les autres moyens. Le D<sup>r</sup> Senac a plus de confiance dans l'usage de la belladone à l'intérieur.

C'est là d'ailleurs la portion la moins significative du traitement ; les douleurs ont tant d'intensité qu'il importe d'agir vite, de multiplier les modes d'action et qu'on n'a pas le loisir d'attendre patiemment les effets. Aussi se borne-t-on à une succession de palliatifs, sans savoir si en modérant la douleur on a retardé ou facilité l'excrétion du calcul.

La vraie cure répond au contraire à une médication méthodique, et les deux auteurs, se renfermant dans l'étude des faits dont ils sont les témoins, n'ont pas étendu leurs recherches au delà des effets curatifs des eaux de Vichy. Peut-être est-il regrettable qu'ils n'aient pas accessoirement étudié l'action d'autres sources alcalines, les unes moins riches, les autres autant et plus bicarbonatées, les autres enfin renfermant, outre les bicarbonates alcalins, des sels doués de diverses propriétés. Le temps n'est pas encore venu où le public reconnaîtra aux médecins des sources minérales le droit de combiner leurs eaux avec d'autres remèdes, et d'associer artificiellement des produits que le hasard n'a pas fait entrer dans la composition. Le respect exagéré des combinaisons naturelles qui dominait autrefois la thérapeutique a disparu de la matière médicale, mais le préjugé s'est maintenu, si même il ne s'est encore exagéré, en ce qui concerne les sources et les bains minéraux, arche sainte qu'on n'oserait atteindre sans une sorte de profanation.

Il y a là une réforme à accomplir, que nous appelons de nos vœux, et qui rendra aux praticiens obligés de répondre à tous les besoins avec un remède unique et inviolable, la liberté d'action sans laquelle il n'y a pas de vraie médecine.

En bornant son examen à la médication alcaline de Vichy, le D<sup>r</sup> Willemin expose les résultats du traitement, les indications et les contre-indications, le plus ou moins de résistance de la

maladie à la cure, et enfin il présente quelques vues théoriques sur le mode d'action des eaux.

La première conclusion et la plus importante à tirer d'une statistique comprenant 403 malades est la suivante : « Dans une maladie essentiellement durable et sujette à récédive, il est nécessaire de multiplier les cures. » Les tableaux ci-joints serviraient au besoin de preuve en faveur de cette proposition, à laquelle se rallient non seulement les médecins de Vichy, mais ceux qui pratiquent à toutes les sources minérales alcalines.

*Résultats obtenus après une seule cure.* — La guérison se maintient, en ce sens qu'il n'y avait pas eu de nouvelle crise hépatique depuis un an chez 27 malades, depuis deux ans chez 18, depuis trois ans chez 20, depuis quatre ans chez 14, depuis cinq ans chez 18, et depuis six à quinze ans chez 25. — Total, 122 malades.

Une amélioration avait été obtenue, en ce qu'au lieu de crises violentes il n'y avait plus eu que des attaques légères chez 37 malades.

Des récédives avaient eu lieu dans l'année qui a suivi la cure chez 20 malades, après de un à six ans chez 15. — Total, 35.

*Résultats constatés après deux cures.* — La guérison se maintient de un à dix ans et au delà chez 76 malades; il y a amélioration chez 15 et récédive chez 15.

*Résultats obtenus après trois cures et au-delà.* — Guérison chez 29 malades, récédive chez 9. Enfin, dans un dernier groupe composé des cas les plus rebelles, guérison après des crises répétées chez 24 malades, amélioration chez 20.

Soit : après une cure, le rapport des guérisons obtenues aux simples améliorations ou aux insuccès : : 17 : 10; après deux cures : : 23 : 10; après trois cures et plus : : 32 : 10.

Étant admis le principe de la répétition des cures, la formule que le D<sup>r</sup> Willemin croit la meilleure est celle-ci : prendre les eaux deux années de suite, lors même qu'après la première cure il ne serait plus survenu d'accès, les malades ayant ainsi plusieurs années d'immunité presque assurée devant eux.

On comprend que le mode d'administration varie suivant les cas particuliers; mais si modifiable que soit l'administration d'un médicament, elle se meut entre deux termes extrêmes, et il existe des principes généraux applicables à la majorité des malades atteints d'une même affection. Les deux auteurs, et nous n'avons pu nous expliquer cette fâcheuse omission, ont à peine traité du dosage de l'eau, de la valeur relative des sources, et ne parlent même pas de l'action comparée des bains et des boissons. Pour eux, dire la cure méthodique de Vichy, c'est tout dire. L'exposé des effets obtenus tient tant de place qu'il n'en reste plus pour l'étude des procédés par lesquels ils ont été réalisés. Il y a là une lacune d'autant plus regrettable que les médecins, obligés de se contenter du traitement à domicile, soit par l'eau de Vichy, soit même par une eau minérale artificielle plus ou moins heureusement imitée, restent sans gouverne et oscillent entre des sources mal connues d'eux et entre des doses encore moins déterminées.

Comment donner aux médecins les moyens d'employer utilement une médication, en insistant sur le résultat sans autres renseignements que le nom du remède et la durée de la cure? Si nos savants confrères avaient appliqué la même méthode à la symptomatologie, leurs livres auraient gagné en brièveté ce qu'ils auraient perdu en intérêt.

Néanmoins, le tableau tracé par le D<sup>r</sup> Senac de l'action des eaux de Vichy représente assez au vrai les effets de la cure moyenne telle qu'on peut la supposer instituée à Vichy, pour que nous le reproduisons en terminant.

Le premier effet qui se produit à Vichy, dès les premiers jours, est une amélioration sensible des fonctions digestives, soit que l'appétit renaisse ou tout au moins que la répugnance pour les aliments diminue.

Ce symptôme d'amélioration est plus marqué s'il existe un peu d'ictère, et plus prononcé chez les malades atteints de coliques hépatiques que dans toute autre maladie.

Il est rare qu'il survienne des coliques hépatiques dans les

premiers jours du traitement, et, sauf un peu de constipation, tout se passe bien jusque vers le milieu ou la fin du deuxième septénaire.

C'est, en général, à cette époque que les crises provoquées par le traitement se produisent en nombre variable et à intervalles irréguliers.

Le début de ces crises est brusque ou bien elles sont précédées d'un malaise caractéristique sur lequel le malade ne se trompe pas. Il se peut alors que l'eau de Vichy inspire aux malades un peu de répugnance passagère.

Sitôt que la disposition aux crises a cessé, et dès que le traitement thermal est repris, le malade éprouve un soulagement réel qui se traduit par la disparition progressive de l'ictère et par une diminution du volume du foie.

S'il ne s'est pas produit de crises hépatiques, les accidents plus ou moins marqués qui se sont montrés vers le dixième jour de la cure sont suivis d'une amélioration soutenue, mais moins rapide que dans les premiers jours ; l'appétit, régularisé, n'est plus aussi vif ; la constipation continue ; l'appétence pour l'eau minérale persiste et ne diminue pour faire place à une répugnance instinctive, quelquefois invincible, qu'après un laps de temps variable (du vingtième au vingt-cinquième jour du traitement, et souvent plus tard).

Le malade quitte Vichy sans avoir éprouvé de crises de colique hépatique.

Après la cure *régulière* de Vichy, le malade reste placé sous l'influence du traitement pendant une période approximative de deux mois.

Chez les uns l'amélioration, qui semblait nulle au départ de la station, se produit pendant cette période. Chez d'autres, les crises qui ont manqué durant la cure se déclarent dans les deux mois qui suivent. Après quoi le malade, qu'il ait ou non subi de nouvelles attaques, est à peu près à l'abri de ces accidents pour quelque temps.

Il est enfin une dernière question thérapeutique que les mé-

decins de Vichy se sont posée, mais qu'ils ne nous paraissent pas avoir suffisamment résolue faute d'expérience, c'est celle du traitement de la lithiase hépatique chez les malades qui ne peuvent pas se rendre à Vichy, traitement désigné dans toutes les eaux minérales sous le nom de *cure à domicile*.

Le D<sup>r</sup> Willemin conseille à ceux qui ont fait une première cure à l'établissement, de ne pas rester longtemps sans recourir à l'eau de Vichy, qui ne peut être remplacée chez bien des sujets par l'usage du bicarbonate de soude. Il prescrit ordinairement un ou deux verres par jour, à prendre le matin avant le repas ou entre les repas, plutôt qu'aux repas. Il en fait continuer l'emploi pendant dix ou douze jours, pour recommencer à la même dose après quelques semaines. Il ajoute que la quantité de boisson et la durée des intervalles dépendent du degré de la maladie et de l'état de santé. Conseils qui seraient excellents si ces deux facteurs n'intervenaient pour régler toute médication, et s'il suffisait au médecin, pour doser un médicament, de se rappeler qu'il doit tenir compte du degré de la maladie et de l'état de la santé. Par contre, le précepte de boire l'eau de Vichy en dehors des repas, et plutôt avant qu'après, est à la fois précis et pratique.

Le D<sup>r</sup> Senac, après avoir longuement énuméré les moyens les plus économiques pour se procurer chez soi l'eau minérale en bon état de conservation, ne s'occupe également que de continuer l'action de la cure thermale. Il prescrit de boire l'eau en moindre quantité qu'à la source, parce que l'eau transportée est plus irritante. Il dépasse rarement la dose de deux verres à jeun, et reprend la médication à intervalles plus ou moins éloignés, deux mois au moins après la cure.

Ces prescriptions n'ont trait, comme on le voit, qu'aux cas où la médication thermale a d'abord été pratiquée sur place, et cependant combien de malades, faute de temps ou de ressources, sont contraints de se résigner au seul traitement à domicile. Dans quelle mesure peuvent-ils attendre des effets avantageux de la médication alcaline ? Comment doivent-ils la diriger, et

quelles sont les eaux qui conviennent le mieux à ce traitement dont personne ne conteste l'infériorité relative ?

Les règles posées par nos savants confrères ne nous paraissent pas trouver là leur application. L'eau de Vichy peut être administrée à plus haute dose et plus longtemps qu'ils ne l'admettent, sans fatiguer l'estomac, à la condition de n'être pas prise par grandes verrées, mais de fractionner la dose totale de trois grands verres en six prises.

L'eau buë pendant les repas, et mêlée au vin, a peu d'efficacité.

Si le malade éprouve de la constipation sous l'influence de l'eau de Vichy, il conviendra de couper l'eau minérale d'un tiers ou d'un quart d'eau naturelle de Sedlitz.

Si, au contraire, il devient sujet à de la diarrhée, il essayera de ne boire d'eau qu'entre le déjeuner et le dîner, en ayant soin que l'eau ne soit pas d'une température trop abaissée. La diarrhée persistant, il faudra substituer l'eau de Pougues à celle de Vichy.

Les bains alcalins bicarbonatés et non sous-carbonatés seront employés tous les jours pendant deux semaines. La cure de boisson durera au moins un grand mois, et sera secondée par une hygiène appropriée, où l'exercice et l'alimentation seront l'objet d'une attention suivie.

Le traitement sera repris deux fois par an, de préférence au printemps et à l'automne. Moins actif, moins sûr dans ses effets que celui de Vichy, il devra être aidé par tous les accessoires dont le médecin dispose. C'est ainsi que, pendant les deux premières semaines, des applications répétées de ventouses sèches sur la région du foie seront avantageuses, que la belladone à très petites doses, 2 centigrammes d'extrait par jour, que le massage même habilement exécuté, ajouteront leur appoint à l'usage de la boisson thermale qui doit rester la base de la médication.

En tout cas, le médecin se souviendra qu'il doit emprunter à ses confrères des eaux thermales, non seulement leur remède,

mais la méthode consacrée par leur expérience, et qui peut se résumer dans ces deux termes : action lente et monotone du remède, discipline hygiénique sévère imposée au malade pendant toute la durée du traitement.

(Archives de médecine, 1870.)